

M. Peters: Non je ne l'entendais pas dans ce sens-là. Je voulais dire que l'honorable député a su faire des compromis, négocier et prendre d'autres initiatives voulues pour arriver à ses fins. Il faudrait avoir recours à la même méthode en ce qui concerne les questions dont nous sommes actuellement saisis et alors ces problèmes ne se poseraient plus. Je crois que lorsque se présente un problème touchant le fonctionnement de la Chambre, un problème dont nous sommes entièrement responsables, nous devrions être en mesure d'y faire face et d'y trouver rapidement une solution.

Il y a une autre question que je voudrais signaler et elle a trait à la formation de nos employés. Nous avons vraiment besoin d'aide. Je trouve excellente la recommandation de l'Orateur d'après laquelle les fonctionnaires supérieurs qui prennent place au bureau de la Chambre seraient envoyés dans d'autres pays, afin d'examiner comment les choses s'y passent. Ce pourrait être un malheur chaque fois que nous perdons un fonctionnaire de la Chambre car nous n'avons, au Canada, aucun moyen de former des remplaçants. Cela vaut aussi pour d'autres services qui exigent un enseignement avancé et pour lesquels il est impossible de faire un apprentissage satisfaisant dans un domaine connexe. Nous en avons eu un exemple, ces dernières semaines, lorsqu'un des fonctionnaires qui prennent place au Bureau a malheureusement dû s'absenter pour cause de maladie. Nous devrions établir un personnel de réserve et fournir aux employés actuels l'occasion de se perfectionner. De cette façon, nous disposerions d'hommes très compétents lorsqu'il se produit une vacance. N'oublions pas que nous sommes, pour une bonne part, redevables à ces fonctionnaires pour le maintien du décorum à la Chambre.

Si les députés étudiaient ces questions et consentaient à adopter certaines des modifications que j'ai proposées, le Parlement pourrait sûrement disposer de ses travaux beaucoup plus rapidement et certains des problèmes que j'ai signalés ne se poseraient même pas. A bien y penser, il est faux de prétendre que l'embauchage du personnel en fonction de considérations d'ordre politique comme cela se produit lorsqu'un gouvernement partisan est au pouvoir, démoralise les employés intéressés car, quelle que soit leur compétence, ces derniers savent fort bien que les motifs politiques et les relations l'emportent sur toute autre chose. C'est là un état de choses qu'il ne faut pas encourager et que nous n'encouragerons pas. Je suis persuadé que l'Orateur étudiera la possibilité de résoudre le problème de façon que l'efficacité conserve un degré élevé.

[M. Peters.]

M. Aiken: Je voudrais appeler l'attention du comité sur deux problèmes. Le premier a trait au rapport du comité permanent des débats déposé hier matin, et qui signale les difficultés ayant trait au personnel du hansom. En réalité, il y a ici deux difficultés: la pénurie de sténographes, et la question des salaires. Je voudrais que les commissaires de la régie intérieure agissent conformément aux recommandations du rapport du comité, et dans les meilleurs délais.

Le deuxième problème a trait au stationnement. C'est ici une question d'ordre général. Les membres du personnel sont très irrités au sujet des personnes qui ne travaillent pas au Parlement mais détiennent des permis de stationner autour de l'édifice de l'Ouest et dans sa cour intérieure. Ils y stationnent leur voiture et puis vont travailler en ville.

Je m'étais proposé à diverses reprises de demander une révision du cas des particuliers qui ne travaillent pas sur la colline du Parlement mais détiennent néanmoins longtemps des permis de stationnement. Une situation de ce genre peut causer bien des frictions, surtout à une époque où nous manquons d'espace de stationnement. Il se peut qu'il n'y ait plus de personnes dans cette catégorie, mais depuis cinq ou six ans, de temps à autre, j'ai fait enquête, et je suis convaincu qu'il y a encore des gens qui ne travaillent pas au Parlement mais détiennent des permis de stationner, et au sujet desquels il faudrait résoudre cette question, qui irrite les membres du personnel, particulièrement ceux qui habitent à plusieurs milles d'Ottawa et qui doivent y venir en voiture. Ils sont obligés de stationner leur auto derrière l'édifice de la Confédération bien qu'il puisse y avoir des places de stationnement ailleurs. Je voudrais qu'on fasse quelque chose pour ceux qui doivent prendre leur voiture pour aller travailler alors que d'autres n'en ont pas besoin. Ce sont les deux choses dont je voulais parler. Le député de Témiscamingue a dit qu'il y avait des difficultés au Parlement; il y en a bien sûr. Mais je tiens à rendre hommage en particulier au personnel de sûreté qui pendant toute l'année et surtout les mois très difficiles de l'été, s'occupe avec courtoisie des députés et des visiteurs. Je rends hommage également à l'excellent travail de tous les services qui permettent au Parlement de fonctionner.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, je voudrais simplement signaler quelques faits, entre autres. Ainsi, à l'article 4 du bill C-191, adopté à la fin du mois de juillet ou au début du mois d'août, on peut lire:

...il est alloué à chaque membre du Sénat ou de la Chambre des communes tels frais réels de déplacement ou de transport et tels frais réels de